Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 085-218503019-20250710-1_100725-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Marie-Jeanne GODET, Stéphane BARBARIT, Yvon BOUDEAU, Sandra GODET, Patrice ROUSSELOT,
Absents ou excusés : Alain CHENOIR qui a donné pouvoir à Florence de CHABOT, Mélanie PETITEAU qui a donné pouvoir à Stéphane BARBARIT, Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Rémi SEILLER, Mélanie LOIZEAU, Delphine MERLET, Séverine RIPOCHE, Sonia CHENOUARD
Date de convocation : 1er juillet 2025
Mme Sandra GODET a été désignée secrétaire de séance

N°1/10-07-25

TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE 2025/2026

Madame le Maire informe l'assemblée que l'inflation constatée depuis des mois sur les matières premières, denrées alimentaires et énergies engendre des coûts plus importants pour le fonctionnement du restaurant scolaire, déficitaire de 21 264.94 € sur l'année 2024/2025.

Mme le Maire propose de fixer les tarifs applicables à la prochaine rentrée scolaire

Aussi, Mme le Maire propose à l'assemblée de choisir parmi les 3 propositions suivantes :

	2024/2025	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Repas réguliers	4.65 €	4.75 €	4.80 €	4.85 €
Repas occasionnels réguliers	5.55 €	5.65 €	5.70 €	5.75 €
Repas très occasionnels	6.05 €	6.15 €	6.20 €	6.25 €
Repas instituteurs et personnel communal	7.65 €	7.75 €	7.80 €	7.85 €
Repas adultes	9.55 €	9.65 €	9.70 €	9.75 €
Repas fourni par les parents en cas d'allergie	2.70 €	2.80 €	2.85 €	2.90 €

Après étude et délibération, par un vote à bulletins secrets (15 votants – proposition 1 : 10 voix – proposition 2 : 5 voix – proposition 3 : 0 voix)

Le CONSEIL MUNICIPAL retient donc la proposition n°1. Les tarifs applicables pour l'année scolaire 2025/2026 sont donc :

Repas réguliers	4.75 €
Repas occasionnels réguliers	5.65 €
Repas très occasionnels	6.15 €
Repas instituteurs et personnel communal	7.75 €
Repas adultes	9.65 €
Repas fourni par les parents en cas d'allergie	2.80 €

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 11 juillet 2025
Le Maire
Roseline PHLIPART

MAIRIE DE VENDRENNES R.F. 85 (Vendée)

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État